

## Concours 2020

### Parcours « Concepteur - Conceptrice Costume »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire.

Nombre de places maximum : 6

#### PREREQUIS

##### Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1er septembre 2020, c'est-à-dire née entre le 2 septembre 1993 et le 1er septembre 2002 inclus, sans dérogation possible.

##### Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteur de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle<sup>1</sup> doivent fournir en plus :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

##### Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

##### Connaissances spécifiques :

- Bonne culture générale et artistique notamment en Arts plastiques (peinture, sculpture), costume historique, cinéma, photographie, design et mode contemporaine ;
- Bonne maîtrise des techniques graphiques ;
- Bonne appréhension du volume ;
- Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives ;
- Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels etc...).

##### Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **10 février 2020**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

##### Convocation

A compter du 10 juin 2020, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation voie de courrier électronique, à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Un affichage des listes avec les horaires de passage et les consignes générales sera également mis en ligne sur le site internet de l'école.

<sup>1</sup> Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

## INSCRIPTIONS

du 3 décembre 2019 au 10 janvier 2020

### 1. Inscription impérative sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

**Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.**

### 2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **3 décembre 2019 jusqu'au 10 janvier 2020 inclus**, soit par :
  - Virement (RIB téléchargeable sur le site [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)),
  - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **10 janvier 2020 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

***Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.***

***Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.***

## Concours 2020 Parcours « Concepteur - Conceptrice Costume »

### EPREUVES :

**Admissibilité 1** sur un dossier de recherche : projet de costumes à partir d'une pièce de théâtre.

---

**Sujet :** « Le Parc » de Botho Strauss ; traduit de l'allemand par Claude Porcell, Collection Le manteau d'Arlequin, Paris, Gallimard, 1986.

Ce dossier de recherche comprendra :

- a) **Un dossier plastique** (format A3 maximum) constitué de recherches documentaires, de notes, de croquis qui rendent compte de votre processus de travail, et aboutissent aux maquettes de votre proposition finale
- b) **Un dossier dactylographié et illustré** (maximum six pages de format A4) dans lequel vous explicitez votre proposition en une synthèse donnant les grandes lignes de votre projet.

*Le candidat ou la candidate devra noter sur chacun des éléments de ce dossier de recherche son nom, son prénom et son numéro d'inscription.*

---

### **Envoi d'un dossier de recherche : projet de costumes à partir d'une pièce de théâtre.**

Le candidat ou la candidate doit faire parvenir à l'ENSATT **entre le 3 décembre 2019 et le 24 février 2020** date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention « Concours 2020 Parcours Concepteur - Conceptrice Costume ». Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalide.

Le dossier de recherches étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du candidat ou de la candidate à l'ENSATT.

**Attention :** *Seuls les dossiers de recherche des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.*

Le jury d'admissibilité se réunira le **6 mars 2020**.

## Admissibilité 2

---

Les candidats et candidates ayant satisfait à cette épreuve seront convoqués par courrier électronique, à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate), pour les épreuves suivantes le **9 juillet 2020** (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone*).

**Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.**

- **Une épreuve d'expression plastique** (durée 4h; coefficient 2)  
« Transcription d'une problématique plastique donnée en un « corps habillé ».

Cette épreuve vise à apprécier les qualités conceptuelles, sensibles et plastiques du candidat ou de la candidate (pertinence et originalité de la réponse, richesse d'une expression personnelle, qualités graphiques, sens du volume...).

Le candidat ou la candidate doit apporter son matériel personnel (crayons, feutres, encres, peintures, papiers et matériaux divers etc...). Les techniques à séchage lent, du type peinture à l'huile, ne sont pas autorisées.

L'ENSATT met à disposition de chaque candidat et candidate des feuilles de papier blanc et de calque de format raisin et un mannequin articulé en bois de 30 cm de hauteur comme outil de recherche possible des volumes et silhouettes.

Le rendu se composera essentiellement de croquis, schémas, maquettes planes, etc... annotés et mis en page de façon à communiquer lisiblement la démarche du candidat ou de la candidate.

- **une épreuve écrite de culture artistique, historique et contemporaine et de culture du costume** (durée 1h; coefficient 1) :
  - Analyse d'un ou plusieurs documents iconographiques : problématiques plastiques, thèmes, contexte
  - Analyse de costumes et/ou d'ensembles vestimentaires représentés.
- **Reprise de la note attribuée à l'épreuve d'admissibilité 1.** (Coefficient 1)

## Admission

---

Les candidats et candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqués par affichage à l'ENSATT, à l'épreuve d'admission le **10 juillet 2020**.

Ils ou elles passeront :

**Un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ).

Pour cet entretien il ou elle doit apporter un dossier personnel constitué de travaux personnels faisant état des acquis de son cursus scolaire, de son engagement artistique et d'éventuelles expériences professionnelles ou assimilées.

**Là aussi, des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.**

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves. Et/ou les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)

